Eglise de Jésus

Personnalité Juridique n° 257/CAB/MIN/J&GS/2003 du 10 Janvier 2003
B.P. 15914 Kin I République Démocratique du Congo

« Que l'Eternel des Armées ainsi que Son Fils Jésus-Christ soient bénis »

EGLISE DE JÉSUS est une communauté chrétienne dont le but est de ***préparer et conduire les âmes à la vie éternelle*** en Jésus-Christ. Étant une émanation divine, elle porte le nom propre de son unique Fondateur et Bâtisseur JÉSUS qui la soutient sous l'impulsion et la conduite du Saint-Esprit à l'image de l'église primitive, laquelle est réapparue et relevée le 13 février 1971, dans une Alliance scellée sous serment, par la foi du Frère Aimé de Dieu **MANDA WA MWENGEY Jean-Baptiste**, Apôtre de Jésus.

LA VISION

La vision de l'église cadre avec celle de son Divin Maître, à savoir être le verbe vivant du Christianisme authentique et radical en Saint-Esprit basé sur les enseignements des Saintes Ecritures de la Bible dont l'Amour, la Piété et le Travail sont les règles d'or soutenus par les œuvres du Saint-Esprit, la doctrine qui assure l'indépendance spirituelle dans la foi centrée sur Jésus-Christ, le salut et la délivrance à la portée de tous.

LA MISSION

Porter l'évangile du salut de Dieu à l'humanité pécheresse en exécution de l'ordre de mission « ALLEZ » pour Prêcher, Guérir, Faire des disciples (incluant le baptême), Enseigner, Accomplir des plus grandes œuvres de la foi en résolution des problèmes au Nom Puissant de Jésus, et Préparer les brebis du Seigneur à vivre l'héritage du Royaume de Dieu en Jésus-Christ.

NOS VALEURS

Autonomie spirituelle du combattant de la foi dans la vie de prière et la sanctification

Amour et **Unité** des croyants dans leur diversité

Crainte de Dieu depuis notre cœur intégrant l'obéissance et l'humilité dans notre comportement

Culture du Travail créateur des richesses dans les dimes, offrandes et actions de grâces

Le Patrimoine spirituel de l'Eglise de Jésus est un arsenal des acquis spirituels comprenant des dogmes, signes distinctifs et pratiques évangéliques révélées, actes ou faits caractéristiques, visibles ou non qui tirent leur source des Saintes Ecritures et de la révélation divine sous l'impulsion du Saint-Esprit pour la gloire de Dieu. Il s'agit de la mise en pratique de la foi au sujet de :

- la guérison des maladies (spirituelles et corporelles) avec usage inspiré des éléments naturels (tels eau, huile, terre, sel, etc.) à l'exemple de Jésus, Lui-même la Parole ;
- prière d'humilité et d'obéissance en la présence de Dieu ;

Loin d'être liés aux coutumes religieuses et doctrines pernicieuses, encore moins à l'idolâtrie, à l'obscurantisme et la nocturnologie ; les acquis spirituels sont des dogmes ou règles de vie et de moralité spirituelles enseignés aux croyants en vue de les approcher d'une manière considérable de la Sainte Doctrine de Jésus-Christ dont l'objectif primordial est l'héritage de la vie éternelle. Il s'agit des recommandations de notre Seigneur pour la sanctification de l'Eglise et des croyants ou disciples de Jésus. Ils sont adoptés par l'Eglise comme des valeurs complémentaires mais rationnelles et utiles pour la conduite et l'harmonie fonctionnelle au sein de la Sainte Eglise de Jésus

Quelques acquis et signes distinctifs d'usage incluent à titre illustratif : Épée de Dieu (l'index du doigt de la main droite) ; Etendard blanc ou flambeau de la paix ; Déchaussement ; Code vestimentaire intégrant Vêtements sacrés (tunique sacerdotale) et Habillement décent ; Tête voilée pour la femme ; Interdiction du port de bijoux et de mèches/perruques (source de cancer) ; Interdiction biblique à la femme de prêcher devant l'assemblée de l'Eglise ou de prendre de l'autorité sur l'homme ; Méditation des Psaumes en prière à genoux ; Heure de SION ; Verge du Berger ; Holocauste d'actions de grâces ; le Sabbat observé ; Hygiène alimentaire et environnementale ; Baptême par immersion et Sainte Cène ; Traitement spirituel avec possible usage des éléments naturels suivant l'orientation et/ou un protocole dictés par le Saint-Esprit) ; Recours éventuel à la Prophétie ; Gloire au Créateur par l'Adoration, les Louanges et Cantiques spirituels instantanés en langues de mystère ; Appellations Enfants de Promesses, Thiolem, Thiolem ya Ndayi, Chérubins, Joiewidine, Hievin Is Sarah, Adavineva, Bitima na Mayi, Caduwena, Silini, Siya ; Mariage monogamique ; Privation sacrificielle en sanctification des conjoints ; Noms spirituels ; un langage évangélique codé ; les paroles testamentaires des Apôtres Patriarches.

La Doctrine du Christ, telle que appréhendée et enseignée à l'Eglise de Jésus, fournit aux croyants des clés et armes efficaces pour détruire le mal sous toutes ses formes et libérer l'être humain de tous les attraits sataniques qui l'empêchent de réfléchir, de travailler et d'innover afin d'améliorer ses conditions de vie existentielles dans la dignité spirituelle

Tout ce que nous faisons par la foi au nom de Jésus, si cela n'est pas contraire à la volonté divine et aux bonnes mœurs, Dieu se manifeste toujours pour sa gloire.

STRUCTURE ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'Église de Jésus est un corps bien structuré. La structure et l'organisation administrative de l'Eglise de Jésus correspondent aux doubles dimensions de l'Église : **une émanation divine** régie par la Constitution issue de la volonté de Dieu, notamment les Saintes écritures de la Bible ; et **une association sans but lucratif confessionnelle** comme obligation légale.

La Bible déclare : diversité des ministères existent dans l'Eglise, mais le même Seigneur…Et Dieu a établi dans l'Eglise premièrement les apôtres, deuxièmement des prophètes, troisièmement des docteurs, ensuite ceux qui ont des dons de miracles, puis ceux qui ont le

don de gouverner ou d'administrer, de parler diverses langues ». Et l'Eglise de Jésus s'y conforme dans son fonctionnement suivant la préséance allant de l'Apôtre, Prophète, Docteur, Evangéliste, Pasteur, Diacre, Combattant de la foi.

Sur le plan légal en République Démocratique du Congo, l'Eglise de Jésus est dotée de la personnalité juridique n° 257/CAB/MIN/J&GS/2003 du 10 janvier 2003 publiée au Journal Officiel n° 4 de la 44ème Année du 15 février 2003 de la République. Et dans les autres pays du monde, l'Eglise de Jésus se conforme à la législation locale applicable pour mener ses activités. La structure et l'organisation administrative de l'Eglise de Jésus est ainsi définie dans ses Statuts et son Règlement intérieur cadre.

Cinq organes opérationnels la composent, il s'agit de :

- Assemblée Générale,
- Représentant Légal et Spirituel,
- Comité Directeur,
- Organes Provinciaux [Assemblée ecclésiale provinciale & Comité provincial],
- Collège des Commissaires aux comptes.

L'exécutif de l'Eglise est secondé par les différents Départements ou Services d'appui ci-après :

- Evangélisation nationale et internationale [y compris évangélisation digitale]
- Corps des Prophètes
- Enseignement biblique et Formation des Cadres [y compris enseignement à distance]
- Conseil de Discipline
- Coordination Administrative [Secrétariat & Archives, Intendance, Communication & Innovation Technologique]
- Trésorerie Générale
- Actions sociales, Projets et Développement [création & diversification des richesses]
- Femme, Famille et Jeunesse
- Services ecclésiaux centraux [Baptême & Chrétiens, Fiançailles & Mariages, Serviteurs & Groupes para-évangéliques, Hievin Is Sarah, Adavineva, Chérubins, Enfants de Promesses, etc.]
- Musique et Louanges [Chorales, Joiewidine, Instruments, Studio]
- Permanence Centrale et Cellules d'Intercession dans les Sections EJ
- Réception, Hygiène & Assainissement, Protocole et Sécurité.

Le nombre des Cadres Serviteurs de Dieu actifs se chiffre suivant les dernières statistiques à 01 Apôtre de Jésus, 150 Prophètes, 02 Docteurs de l'église, 87 Évangélistes, 105 Pasteurs, 342 Diacres et Diaconesses, 609 Combattants et Combattantes de la foi dans toute l'Eglise de Jésus.

CARTOGRAPHIE DES CENTRES PASTORAUX

- **République Démocratique du Congo** : 26 provinces, et dont le siège social et mondial est établi à **SION, Cité de l'Eternel** construite sur fonds propres des fidèles.
- **AFRIQUE** : ANGOLA (18 provinces administratives du pays), CONGO (Brazzaville, Pointe-Noire), RCA (Bangui), OUGANDA, NAMIBIE, AFRIQUE DU SUD
- **EUROPE** : ANGLETERRE (Londres), FRANCE (Paris), PORTUGAL, ALLEMAGNE
- **AMERIQUE**: USA (Texas, Massachusetts, New York City, Washington DC), BRESIL

DE LA SUCCESSION DANS L'EGLISE DE JÉSUS

L'Eglise de Jésus est un patrimoine universel de Jésus-Christ. Elle n'est pas une propriété humaine ou familiale d'un individu physique, ou d'un groupe de personnes organisé en association.

La succession des serviteurs de Dieu à tous les échelons, de l'Apôtre au combattant de la foi, se fait selon la volonté du Seigneur. Le Chef de l'Eglise tient compte de l'appel, de la vocation et du mérite de chaque croyant, membre de l'Eglise de Jésus dans les élévations sacerdotales. Le choix des apôtres est le monopole de Dieu lui-même par le canal du Saint-Esprit.

Les successions biologiques (du père aux enfants, du mari à la femme, proche parents ou amis) n'existent pas dans l'Eglise de Jésus, encore moins par contrat ou accord particulier, ni par niveau de statut intellectuel ou social. Dieu se choisit, dans son omniscience, un homme juste pour Lui-même, et lui confie une mission spécifique bien déterminée.

Le Frère MANDA Jean-Baptiste (1969-1993) a été succédé par Schelday MUKANYA Simon-Pierre II (1993-2004) et NKUNA MUSUNGAY André-Daiden depuis 2004, tous Apôtres de Jésus.

LUMIERE SUR L'APPELLATION « BIM

BIMA n'est pas la dénomination de l'Eglise ; c'est un sobriquet donné à tort à l'Eglise de Jésus par des moqueurs. A force de crier tous les jours « **Bima**, **Bima** » en exécutant l'ordre de notre Maître, celui de chasser les esprits maléfiques ou démons au nom de Jésus lors de la prière et de l'imposition des mains aux malades, ce sobriquet nous a été attribué par les passants.

BIMA vient de l'impératif du verbe **sortir** dans la langue locale **lingala** ou « sortez » en français, « go out » en anglais. Ce pouvoir de chasser les démons nous est donné par le Seigneur Jésus Lui-même dans les Saintes écritures de Marc 16 :17-18 ; Luc 11 :20
Marc 6 :12-13, et son Église s'appelle « **Eglise de Jésus** », selon Matthieu 16 :18, et non BIMA.

Tous les dissidents qui sont sortis de l'Église de Jésus ont préféré s'attribuer ce sobriquet « BIMA » comme leurs dénominations. Et c'est sur la Rue Panzi n° 43-45-47 (croisement avenue Gambela), quartier Elengesa dans la commune de Ngiri-Ngiri qu'ils sont tous nés spirituellement et encadrés par un seul Formateur et Patriarche le Frère MANDA WA MWENGEY Jean-Baptiste. Malgré la dissidence, nous sommes toujours frères, sans antécédents aucuns.

L'Eglise de Jésus est la maison mère de toutes ces églises qui se sont attribuées le nom BIMA ou se réclamant du combat spirituel. Elle est la toute première Église chrétienne à chasser les démons et les esprits impurs en toute indépendance au nom de Jésus par le doigt de Dieu (Luc 11 :20). Aujourd'hui, la vérité vraie a triomphé, toutes les communautés dites chrétiennes sont devenues des BIMA en ce sens que toutes nous rejoignent et chassent maintenant les démons comme nous dans leurs services de prière, d'intercession, de délivrance ou d'exorcisme.

EGLISE DE JÉSUS, VOTRE PARTENAIRE

L'Eglise de Jésus est partenaire du Pouvoir Public en tant qu'opérateur du ministère de l'évangile du salut, comme base de la nouvelle citoyenneté et de lutte contre la pauvreté, intégrant l'éducation du cœur enclin aux valeurs éthiques, civiques, patriotiques et de l'engagement citoyen des populations. C'est un lieu d'acquisition non seulement de la spiritualité mais aussi des valeurs qui produisent des effets multiplicateurs dans la santé, le bien-être, la productivité, le développement personnel et l'émergence sociale des croyants. Car la force d'un peuple dépend de sa spiritualité, de sa moralité et de sa souveraineté.